

## MAIRIE D'IZON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

**M. DE LAUNAY** : Bonsoir, à tous, bonsoir Jean-Pierre NOWAK de Sud-Ouest, petit Conseil municipal budgétaire.

J'ouvre la séance et désigne un secrétaire de séance en la personne de Clément MEZERGUE, bonsoir, Clément.

#### **Présents :**

M. Laurent DE LAUNAY, Mme Brigitte NABET-GIRARD, Mme Delphine FLOIRAT-RATTE,  
M. Gilles BOUEY, Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY, Mme Caroline GLIZE,  
M. Serge FLAHAUT, M. Gilles PRUVOST, Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Thierry DIRHEIMER,  
M. Régis EMERIAU, Mme Karyn LARGOUET, M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD,  
Mme Marilyn GUIRIEC, Mme Virginie VIDORRETA, M. Clément MEZERGUE,  
Mme Natacha BEAUCHENE, M. Yannick CLAVIER, M. Frédéric MALVILLE,  
M. André VEYSSIERE, Mme Sophie CARRERE, Mme Aline FONTAINE, M. Marc BOISSEAU.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Thierry DUBREUIL pouvoir à M. Serge FLAHAUT ;  
M. Philippe GIRARD pouvoir à Mme Brigitte NABET-GIRARD ;  
Mme Ludvine-Grâce FAGEOLLE PIQUER pouvoir à Frédéric MALVILLE.

#### **Absents :**

Mme Chantal CARO.

*M. Clément MEZERGUE est désigné Secrétaire de séance.*

**M. DE LAUNAY** : Je vous avertis immédiatement qu'on demande à ce qu'une délibération soit sur table, non prévue à l'ordre du jour, je vous prie de m'excuser, mais nous l'avons appris, il y a quelques minutes. Elle concerne une demande de subvention adressée au Conseil départemental pour la réalisation des travaux sur l'avenue de Lattre de Tassigny. C'est maintenant qu'il faut le faire, sinon, nous risquons de perdre une subvention. Avec votre accord, merci Monsieur MALVILLE.

***L'ajout d'une délibération relative à la demande de subvention au Conseil départemental est approuvé à l'unanimité.***

### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars 2023**

**M. DE LAUNAY** : Le procès-verbal de la séance du 9 mars est-il approuvé ? Appelle-t-il des remarques de la part de l'opposition ? C'est OK pour tout le monde ?

***Le procès-verbal du 9 mars 2023 est adopté.***

**M. DE LAUNAY** : Par ailleurs, les registres vont circuler pour signature.

### **1. Adoption du compte de gestion 2022**

**M. DE LAUNAY** : Je donne la parole à Yannick CLAVIER s'agissant de l'adoption du compte de gestion 2022.

**M. Yannick CLAVIER** : Bonjour à tous. Concernant le compte de gestion 2022. Il a été établi par le comptable public et c'est le reflet exact du compte administratif 2022. Malgré tout, rapidement,

En section d'investissement :

Les recettes nettes s'élèvent à 3 127 101,13 €

Les dépenses s'établissent à 3 461 893,006 €

En section de fonctionnement :

Les recettes nettes s'élèvent à 5 390 925 €

Les dépenses s'établissent à 4 995 406 €

Ce qui donne un excédent de fonctionnement de 395 518 € que nous verrons plus tard, puisqu'il nous revient de réaffecter cet excédent de fonctionnement.

**M. DE LAUNAY** : Des remarques sur le compte de gestion ? C'est OK pour tout le monde ? Je le passe au vote.

S'agissant d'adopter ce compte de gestion :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***Le compte de gestion 2022 est adopté à l'unanimité.***

## **2. Adoption du compte administratif 2022**

**M. DE LAUNAY** : Comme nous l'avons institué, il y a trois ans, je laisse la parole à Frédéric MALVILLE et comme la loi m'y oblige, je vais me retirer.

**M. MALVILLE** : Comme le veut la loi, nous allons procéder à l'adoption du compte administratif. Il n'est que le miroir du compte de gestion. À partir du moment où il n'y a pas eu de question sur le compte de gestion, je vais juste reprendre les quelques éléments.

En section de fonctionnement, en mandat émis, nous avons 4 995 406,74 €

En section d'investissement, en mandat émis, nous avons 3 461 893,006 €

En section de fonctionnement en titres émis, nous avons 5 390 925 €

En section d'investissement en titres émis, nous avons 3 127 101,13 €

Le résultat de clôture pour l'exercice se monte :

En section de fonctionnement à 395 518 €

En section d'investissement à un résultat de clôture négatif de -334 791,93 €

Le report de l'exercice N-1 était de :

100 000 € en section de fonctionnement ;

De 1 518 299 € en section d'investissement.

Le résultat comptable cumulé de 495 518,4 €.

En section d'investissement de 1 183 507,21 € ;

Les dépenses restant à réaliser :

En section d'investissement s'élèvent à 392 631 € ;

Les recettes restant à réaliser :

À 621 406,87 €.

Je vais vous demander de procéder au vote : qui est contre, qui s'abstient ? C'est voté.

Et vous pouvez rappeler Monsieur le Maire.

**M. DE LAUNAY** : Le compte administratif a été adopté ? Je vous remercie.

***Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.***

### **3. Affectation du résultat de l'année 2022**

**M. DE LAUNAY** : Cher Yannick, je te laisse à nouveau la parole.

**M. CLAVIER** : Merci, le compte administratif 2022 ayant été approuvé, il faut maintenant réaffecter l'excédent de résultat que l'on a sur le compte de fonctionnement. Nous avons 395 518,64 € de résultats sur l'exercice 2022, auxquels on ajoute les 100 000 € de l'exercice antérieur, ce qui nous amène donc à 495 518,64 € à réaffecter.

Le résultat de la section financement de l'exercice est déficitaire de 334 791 €. Il est déficitaire, oui et non, plutôt non, puisqu'effectivement, vous le savez, on a engagé passablement d'actions, ces projets ont du retard dans leur réalisation, notamment la médiathèque, c'est pour cela que nous avons été obligés de faire des APCP, prévus sur 2022 au budget prévisionnel et ça se terminera sur 2023. En fait, il nous reste une somme non négligeable à percevoir, notamment des subventions qui s'élèvent à 621 406,84 €, ce qui explique, pourquoi, en section investissement, nous sommes déficitaires plutôt qu'excédentaires.

Toutefois, pour revenir à l'affectation des résultats de l'année 2022, on a donc 495 518,64 € à réaffecter. La réaffectation de ce résultat a été faite en fonction de la conjoncture, sur l'augmentation des coûts énergétiques, sur les multiples augmentations que l'on connaît. Donc, sur ces 495 000 €, on a décidé de mettre 250 000 € sur la section de fonctionnement pour l'année prochaine. Donc, l'année prochaine, quand on reparlera du budget, pour imaginer, par rapport à maintenant, on aura un résultat excédentaire, évidemment, et donc dans le résultat reporté, au lieu d'avoir 100 000 € comme cette année, nous aurons 250 000 €. C'est un choix judicieux en fonction de la conjoncture, d'abonder ce compte, puisque l'on connaît tous au moins l'augmentation du coût des fluides et de l'énergie pour l'année prochaine. Si on fait la soustraction : 495 518,64 € moins 250 000 €, il reste 245 518,64 € que l'on met en recettes d'investissement pour l'année 2023. Et le solde d'exécution positif de la section d'investissement, on reprend l'excédent de 2022 que l'on met en solde positif à savoir : 1 183 507,21 €.

**M. DE LAUNAY** : Merci, Yannick. Y a-t-il des remarques sur l'affectation du résultat ? C'est OK pour tout le monde, donc, effectivement, une affectation du résultat prudente. On va le dire comme cela, compte tenu du contexte.

Je passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***L'affectation du résultat 2022 est adoptée à l'unanimité.***

### **4. Fiscalité locale directe : vote des taux de l'année 2023**

**M. DE LAUNAY** : Yannick, tu gardes la parole, s'il te plaît, s'agissant du vote des taux de fiscalité locale directe pour l'année 2023. Sujet attendu par les Izonnais.

**M. CLAVIER** : En fiscalité locale, effectivement, sur la taxe d'habitation des résidences secondaires et les autres locaux meublés, non affectés à l'habitation principale.

Deux taxes : la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Les bases de l'État ont augmenté. Sur le bâti, il y a eu une augmentation de 7,35 % et sur le non bâti : 7,14 %. Toutefois, les taux communaux sur ces bases restent à l'identique par rapport à 2022. Ce qui nous permet d'avoir un produit attendu sur les propriétés bâties de l'ordre de 1 995 645 € et sur le non bâti : 34 207 €, plus une taxe d'habitation à hauteur de 16,79 %.

Donc un produit fiscal attendu sur la fiscalité locale des propriétés et résidences secondaires de 2 048 773 €.

**M. DE LAUNAY** : Très bien, donc, en substance, vous avez tous retenu que l'on propose de maintenir les taux d'imposition tels qu'ils étaient, jusqu'à présent. De ne pas augmenter ces taux, même si, mécaniquement, par l'effet de la loi, les bases, elles augmentent entre 7 et 7,3 %. Des remarques sur cette proposition ? Monsieur MALVILLE, c'est OK ? Pas de remarque.

Je passe au vote : qui est contre ce maintien des taux ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie de cette unanimité.

***Les taux de fiscalité locale directe pour l'année 2023 sont approuvés à l'unanimité.***

## **5. Autorisation de programme/Crédit de paiement (APCP) Opération 48 – Médiathèque et Opération 50 – Ville sportive**

**M. DE LAUNAY** : Yannick, tu gardes la parole au sujet d'une APCP opération 48 « médiathèque » et opération 50 dite « Ville sportive ».

**M. CLAVIER** : Effectivement, deux APCP :

« Ville sportive » en 2023, nous avons abondé cette APCP de 120 000 € pour l'achat de containers pour le stade de la Naude, ce qui nous amène à un crédit de paiement de 1 164 000 € et on poursuivra le paiement en 2024 à hauteur de 521 935 € pour un coût global de 1 690 200 €.

Et l'APCP suivante, c'est pour les abords de la médiathèque qui aurait dû se terminer en 2022, mais qui se terminera prochainement en 2023. Rien n'a changé par rapport au dernier Conseil municipal, mais légalement, on se doit de la présenter étant donné que les travaux ne sont pas terminés.

**M. DE LAUNAY** : Merci, c'est clair pour tout le monde ? J'en profite pour annoncer l'ouverture au public de l'Aïga, notre médiathèque, le samedi 15 avril. Vous êtes tous attendus pour fêter cette ouverture. Avec une prévisite, peut-être, le vendredi 14, pour les 150 premiers habitants d'Izon qui arriveront au Marché Gourmand, qui auront droit à une visite spéciale de l'Aïga, en compagnie de Justine.

Je passe ces APCP au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***Les APCP opération 48 pour la Médiathèque et 50 pour « Ville sportive » sont approuvées à l'unanimité.***

## **6. Subventions aux associations année 2023**

**M. DE LAUNAY** : Autre sujet attendu par les associations : la question des subventions que nous proposons de verser aux associations izonnaises en 2023, Gilles BOUEY a la parole. Je t'en prie Gilles.

**M. BOUEY** : Merci, Monsieur le Maire. Avant de parler de subventions, nous allons parler un peu plus sérieusement, au-delà des subventions, on propose, pour chaque association existante, plusieurs choses qui n'entrent pas dans les subventions. Je voudrais être précis, c'est pourquoi je me suis fait un petit laïus.

On propose un soutien administratif, avec les services de la Mairie ;

On propose également de la communication avec des photocopies gratuites. Avec un Facebook dédié, avec de l'affichage sur les sucettes lors des manifestations ;

On propose aussi un soutien logistique pour leurs événements : prêt de tables, de chaises, de bancs, barnums, etc. ;

On propose aussi un prêt de stade pour les activités quotidiennes et bien sûr aussi, pour les plus grosses manifestations, la salle des fêtes ou le gymnase ;

On propose également le paiement des consommables que sont le chauffage, l'électricité, le gaz, l'entretien des locaux et les assurances.

Ces aides ne sont pas quantifiées financièrement, mais elles représentent une somme très, très importante et particulièrement pour le budget de fonctionnement, celui qui nous intéresse assez fortement.

Avec toutes ces aides et malgré l'incertitude conjoncturelle, ou des faits dont nous sommes tributaires : la guerre, le Covid, qui nous a bien secoués, les coûts des matières premières qui augmentent, nous renouvelons notre aide aux associations par le biais des subventions. Nous avons un budget subventions en hausse par rapport à 2022 : environ 10 % en plus.

Un petit rappel : quand nous sommes arrivés en 2020, le total des subventions était de 26 000 € et aujourd'hui, il est de 63 000 €. Nous allons l'augmenter aujourd'hui, à 63 000 €, ce qui fait 2,5 fois plus, par rapport à 2020.

Pour le maintien des subventions demandées pour toutes les associations, quelques petites précisions. En gros, toutes les subventions ont été maintenues par rapport à l'existant 2022, quelques-unes ont eu des modifications, je vais essayer de vous expliquer :

La subvention de 1 000 € que l'on donnait à « AidAnimaux 33 » est déplacée vers l'association qui réside à Izon qui s'appelle « Papattes et Compagnie » et cette association fait à peu près la même chose qu'AidAnimaux 33, elle recueille des chats ou des chiens, les stérilise, elle vaccine, tout ce qui est autour du chat ou du chien, ils s'en occupent. Donc, on travaille en partenariat avec eux.

Une grosse modification, c'est la subvention qui va être allouée à Gym Tendance, qui avait une subvention de 800 €, aujourd'hui, ils vont passer à 5 000 €. Ça paraît énorme, on va s'en expliquer. C'est une grosse augmentation pour une aide ponctuelle. Les filles de Gym Tendance, ont eu un rattrapage URSSAF, elles ont eu une gestion assez difficile et quelques cours supplémentaires à faire, sachant que les profs ne travaillent pas pour rien. Elles montent des dossiers pour une aide départementale, pour une aide régionale, elles vont augmenter les cotisations l'année prochaine également, elles serrent le budget. À noter... ça, c'est mon petit côté gauchiste... que certains profs intervenants jouent le jeu et offrent à l'association quelques cours gratuitement, sans faire payer l'association et aussi quelques démonstrations. Par exemple, le 30 juin de cette année, sur l'un des Marchés Gourmands l'association Gym Tendance sera présente pour faire découvrir aux Izonnais leur sport et les profs qui viendront le feront gracieusement. C'est à noter et c'est tout ce qui m'intéresse. Voilà concernant la subvention pour Gym Tendance.

Une autre subvention, celle du basket que nous augmentons de 500 € pour cette année. Elle s'explique par leur dynamisme, par leur « professionnalisation » avec un employé, et l'an prochain, ils vont prendre un BPJEPS en plus, pour encadrer tous ces petits jeunes. Également, le basket intervient dans les écoles auprès de nos enfants et bientôt, il va y avoir la création d'un « basket santé » en partenariat avec le CCAS de Brigitte et autres, mais Brigitte en est l'heureuse responsable, et donc, ça va marcher avec le CCAS et ça va encadrer nos anciens qui vont pouvoir faire un basket santé. Ça a l'air très dynamique, pas que des anciens, mais beaucoup d'anciens pourront trouver du plaisir là-dedans aussi.

Le maintien des subventions aussi pour le comité des fêtes et le comité de jumelage, avec une légère baisse pour le comité de jumelage qui était à 4 700 € et qui, aujourd'hui, va se retrouver avec 4 200 € de subvention. Mais bien sûr après discussion avec Laurent.

Nous gardons en réserve une manne financière assez importante qui permettra ponctuellement et suivant les activités du comité de jumelage, de subvenir à leurs besoins un peu plus.

Une autre augmentation pour l'association de pêche « le Bouchon Izonais » qui compte près de 400 adhérents. Nous justifions cette augmentation par le fait que cette association, nous aide bénévolement dans le cadre d'Acti-Vacances, bénévolement dans le cadre de la fête locale, et surtout encadre pas mal de nos enfants et pratique une politique tarifaire, assez basse et il est important de le souligner.

Pour l'association Izon Fait du Bruit, qui devait faire, l'année dernière une grosse manifestation sur deux jours qui n'a pas pu se faire à cause d'un arrêté préfectoral de trop beau temps. On leur avait déjà octroyé une subvention en 2022, qu'ils ont en partie, bien entamé parce qu'ils avaient tout réservé, mais malheureusement, il n'y a pas d'assurance là-dessus. Donc, cette année, ils vont refaire une manifestation, mais sur un jour, le samedi 10 juin 2023 et nous avons décidé de les aider à hauteur de 1 500 €. On a budgété 1 500 € tout de suite, mais on a gardé quelques sous en réserve et on aura la possibilité, si jamais ils font la montgolfière puisqu'ils avaient pour projet de permettre aux Izonais de faire un petit tour en montgolfière. C'est assez difficile à mettre en place, il y a beaucoup de procédures, donc, s'ils arrivent à l'avoir, nous financerons cette montgolfière pour 1 500 € supplémentaire. S'il n'y a pas de montgolfière, les 1 500 € resteront dans la caisse et serviront peut-être pour une autre activité. Et enfin, nous soutenons Terre de Partage, nouvelle association créée il y a un peu plus d'un an. Monsieur Loubeau, le président des jardins nourriciers à Izon, à l'entrée ouest d'Izon, en partant d'ici, juste avant le rond-point de Casino, sur la droite. Il y a un petit lieu sympathique en train de se faire, avec, aujourd'hui, des poules. C'est une association très dynamique qui gonfle ses rangs. Je crois qu'ils ont commencé avec une dizaine, aujourd'hui, je ne vais pas de bêtises, mais je crois qu'ils ont dépassé les 90 personnes. Et ils ont pour ambition de planter beaucoup, beaucoup, de graines. Nous, on a pour ambition de leur permettre d'avoir d'autres lieux que le lieu qui est là-bas. Donc, nous allons leur octroyer une subvention de 3 500 € qui va leur permettre de grandir, de permettre aux Izonais de venir chercher leurs légumes dans ce jardin-là que nous soutenons fortement.

Voilà pour les modifications de subventions aux associations qui sont toujours très attendues. On espère avoir répondu à tout le monde, on est toujours à l'écoute de toutes les associations. Là, ce sont les subventions, mais croyez-moi, c'est tous les jours qu'il y a des problèmes à régler. On parle du « on », mais il y a beaucoup de « off ».

Je vous demanderai de valider ces subventions.

**M. DE LAUNAY** : Merci Gilles, pour cette présentation complète. Le soutien aux associations de la part de la Ville d'Izon est intact. J'ai lu un jour que l'on pourrait douter de ce que l'équipe en place soutenait ces associations. Tu as bien fait, Gilles, de rappeler que quand on est arrivé le montant total des subventions était de 25 000 € et que nous sommes aujourd'hui à 63 000 € et je suis heureux de maintenir ce soutien. Sachant que les associations sont précieuses pour la vie izonnaise, qu'elles apportent beaucoup, que l'on a besoin d'elles. Je pense même que l'on a davantage besoin d'elles, qu'elles de nous. Et je constate que de nouvelles associations voient le jour et c'est bien la preuve d'un dynamisme associatif, il faut s'en féliciter.

Y a-t-il des remarques au sujet de ces subventions du côté d'Au Cœur d'Izon ?  
Mme FONTAINE, je vous en prie.

**Mme FONTAINE** : Bonsoir, j'ai une question qui concerne les deux associations autour de la résilience alimentaire « Terre de Partage » et « Invitation au Jardin », pourquoi un tel écart entre les deux associations. Terre de Partage reçoit 3 500 € et Invitation au Jardin seulement 500 €.

**M. BOUEY** : Vous avez raison, 500 € du côté d'Invitation au Jardin et Terre de Partage 3 500 €. Mais comme je viens de l'expliquer, par rapport aux graines qui vont être plantées, à l'espace qui va être pour l'instant beaucoup plus important. Ensuite, c'est une association nouvelle qui est à Borgès.

On la soutient, pour la première fois cette année, à hauteur de 500 €, bien sûr si l'année prochaine d'autres lieux se découvrent par rapport à cela, on les soutiendra plus fortement. L'association Terre de Partage est partie pour prendre plus d'espace, beaucoup plus d'espace, deux ou trois fois plus. Donc, aujourd'hui, ils ont besoin de nous, on part avec eux, si l'année prochaine l'autre association a besoin de nous, ça sera avec grand plaisir qu'on les accompagnera.

**M. DE LAUNAY** : On peut ajouter qu'Invitation au Jardin, l'association qui est à Borgès a formulé une demande à hauteur de 500 €, quand l'association Terre de Partage a formulé une demande à hauteur de 4 000 € en toute transparence. Gilles l'a expliqué, elles n'occupent pas le même espace, loin de là, et puis j'irai un petit peu plus loin en disant que les deux associations n'ont pas tout à fait le même objet, puisque certes, il y a la thématique de la résilience alimentaire, du « bien se nourrir » qui est commune, elles créent du lien social toutes les deux, je constate, et c'est très bien comme ça, mais Izon Terre de Partage a davantage une vocation alimentaire et occupe beaucoup plus d'espace, là où Invitation au Jardin a davantage une vertu pédagogique. Les deux ne sont absolument pas en concurrence. J'insiste, je tiens à ce que ces associations soient présentes. Et Gilles l'a dit, Izon Terre de Partage, partage avec nous le projet de développer un nouveau jardin partagé à vocation sociale et alimentaire du côté de la résidence Cassini et ça, c'est un gros travail, ce sont beaucoup de plantations, et il me paraît, on ne peut plus justifié qu'on leur accorde une subvention de 3 500 €. Anne-Marie, je t'en prie, complète mes propos.

**Mme SARRAZIN** : Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir dit ce que je voulais dire. Je vais simplement ajouter que ce ne sont pas du tout les mêmes politiques de jardinage. L'une, c'est du jardin traditionnel et l'autre est un jardin en permaculture. C'est plutôt un jardin qui va inviter les gens, chez eux, à faire du jardinage, même sur leur balcon. C'est complètement différent. Et c'est vrai qu'Invitation au Jardin fonctionne très bien en liaison avec la Mairie quand même, qui nous plastifie les affiches quand on fait une fête, qui est toujours là, qui nous aide, quelqu'un est détaché et vient souvent à la Mairie demander des petites choses qui sont très importantes pour cette association, et tout va très bien à Invitation au Jardin. Il n'y a pas beaucoup de personnel, mais c'est pédagogique, c'est à nous d'aller rencontrer les gens pour leur expliquer cette nouvelle façon de faire des jardins. Qui est très intéressante d'ailleurs, je le dis à la population, venez. Nous faisons des formations aussi.

**M. DE LAUNAY** : Merci Anne-Marie, de ce complément.

**M. BOUEY** : J'ai oublié un petit clin d'œil à l'association les Échos Ludiques qui l'an dernier avait bénéficié d'une subvention de 1 200 €, pour leur permettre de recycler les masques. Et ce recyclage a coûté 2 000 €. Donc, on leur a financé la moitié de ce recyclage. Cette année, ils ne font pas cette activité-là et ils ont eu l'élégance de ne nous demander que 200 €, que nous avons bien sûr fournis. Un petit clin d'œil, c'est important.

**M. DE LAUNAY** : Oui, merci aux Échos Ludiques.

**M. EMERIAU** : Juste un petit point à rajouter : la création du deuxième club de pétanque. Tu les as un peu oubliés. Il y a la partie amateur et maintenant, il y a la création de la partie fédérale. Il y aura deux clubs bien dissociés. Là aussi, des dates ont été définies et ça apportera beaucoup de monde à Izon. Ils seront présents, comme d'habitude, au mois de juillet pendant les fêtes locales et il y a des dates qui ont été arrêtées pour jouer à Portets.

**M. BOUEY** : Les associations de boules, je ne les oublie pas du tout, simplement l'association existant depuis toujours a eu sa subvention de 500 €, de mémoire, et la nouvelle association n'a pas formulé de demande, car elle a moins d'un an d'existence. Par contre, je les ai rencontrées trois fois déjà et je leur ai dit, puisqu'ils s'entendent très bien avec l'association existante, puisque c'est juste le pôle compétition, de voir avec eux et peut-être essayer sinon partager au moins qu'il y ait un geste de fait de la part de l'ancienne association pour ce pôle de compétition, pour équilibrer un peu les comptes. Parce que quand on démarre, c'est vrai que ce n'est pas évident de démarrer à zéro.

**M. DE LAUNAY** : Je vous remercie, je passe ces subventions aux associations au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est parfait merci de votre unanimité.

***Les subventions 2023 aux associations sont approuvées à l'unanimité.***

## **7. Admission en non-valeur – Créances éteintes**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour, une admission en non-valeur, pour des créances éteintes. Cher Yannick, tu as de nouveau la parole.

**M. CLAVIER** : La comptabilité de Coutras nous a annoncé le 24 février dernier qu'effectivement, pour une somme de 94,50 €, il y avait une dette du périscolaire : cantine, et garderie. Suite à une décision concernant cette somme à payer, il est demandé au maire de subvenir au remboursement de 94,50 € pour recouvrer cette dette.

**M. DE LAUNAY** : Pas sur mes deniers personnels, vous l'avez compris.

**M. CLAVIER** : Il s'agit simplement de donner l'autorisation au maire de recouvrer cette dette.

**M. DE LAUNAY** : Je passe cette admission en non-valeur au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***L'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 94,50 € est approuvée à l'unanimité.***

## **8. Provisions pour risques et charges exceptionnelles**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération, Yannick tu gardes la parole : provisions pour risques et charges exceptionnelles.

**M. CLAVIER** : Au budget primitif 2022, on a émis déjà 10 000 € de provision sur un événement qui s'était passé dans les années antérieures. Il s'agissait d'un contentieux entre la Ville d'Izon et un habitant de la Ville d'Izon. Le tribunal administratif de Bordeaux a rendu sa décision quant à une expertise médicale et estime que le préjudice encouru s'élèverait entre 7 557 € et 15 039 €. Pour subvenir à ce préjudice, il est demandé d'inscrire au budget primitif 2023 au compte 68 « dotations et provisions », la somme de 5 100 € supplémentaire pour abonder les 10 000 € qui étaient déjà présents dans ce compte, afin de couvrir l'ensemble des potentiels préjudices de cette personne.



**M. DE LAUNAY** : Je passe cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci, Yannick.

***La provision pour risques et charges exceptionnelles est approuvée à l'unanimité.***

### **9. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

**M. DE LAUNAY** : Je passe la parole maintenant à Brigitte NABET-GIRARD s'agissant du RIFSEEP.

**Mme NABET-GIRARD** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est demandé de revoir une délibération que nous avons passée en décembre pour régulariser cette délibération concernant le régime indemnitaire. Sachez que le CST, c'est-à-dire le Conseil Social Territorial s'est mis en place après les élections du personnel représentant les agents municipaux. Ces élections ont eu lieu en décembre et nous avons donc revu notre copie. C'est une délibération technique puisque nous avons répondu aux demandes. Le CST s'est tenu à deux reprises déjà et nous avons encore d'autres dates programmées pour évoquer un certain nombre de sujets et notamment les horaires d'été. Là, il s'agit du régime indemnitaire et nous avons fait ce qui nous était demandé, c'est-à-dire mis en place des critères supplémentaires concernant le CIA qui est aussi une part du régime indemnitaire.

**M. DE LAUNAY** : Des questions sur cette usine à gaz qu'est le RIFSEEP ?  
Je passe le régime indemnitaire au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***La révision de la délibération passée en décembre 2022 concernant le RIFSEEP est approuvée à l'unanimité.***

### **10. Création de six postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC)**

**Mme NABET-GIRARD** : Je garde la parole pour quelque chose qui est plus simple que le régime indemnitaire. Il s'agit des contrats aidés. Nous avons dorénavant obligation de signaler le nombre de nos contrats aidés dans la collectivité. C'est ce que nous faisons par le biais de cette délibération et sachez que nous avons six emplois aidés, dans le cadre de ce que l'on appelle les parcours emploi compétences, autrement dit les PEC. On retrouve ces emplois au niveau du service entretien. Nous avons cette délibération technique à passer et nous avons vu cette délibération en commission ressources, il n'y a pas bien longtemps.

**M. DE LAUNAY** : Des remarques au sujet de cette création de six postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences ?  
Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***La création de six postes dans le cadre du PEC est approuvée à l'unanimité***

## 11. Adoption du budget primitif 2023

**M. DE LAUNAY** : Gros morceau de la soirée, l'adoption du budget primitif 2023, que je vais présenter à grands traits et qui donnera ensuite lieu à débat, à questions, critiques ou approbation directe, ne vous sentez pas obligés de le critiquer.

Un budget primitif 2023 qui s'équilibre à hauteur de 11 503 818 € à comparer aux 10,6 M€ de l'année dernière. C'est-à-dire que de nouveau, on franchit un cap, c'est un record. L'an dernier, je vous avais dit que je n'étais pas sûr que les 10,6 M€ pourrait être dépassé, mais en fait, à peine en 2023, nous sommes déjà au-dessus. Franchement, ça ne va pas durer comme les impôts, mais c'est plutôt bon signe. Ça veut dire que l'on a une Ville dynamique avec une équipe municipale et un Conseil municipal dans sa globalité, plutôt volontariste.

Nous avons une section de fonctionnement qui « tournera » à hauteur de 5 627 807 €, à comparer au 5 270 000 € de 2022, ce qui fait une hausse de 6,7 ou 8 %, ce qui est considérable. Il va falloir que je m'en explique et puis une section d'investissement à hauteur 5 128 000 € à comparer aux 4,1 M€ de 2022, autant dire que là, « on fait péter la baraque ». On entre dans le dur, dans de gros aménagements structurants et j'ose espérer que 2023 sera une année très importante pour l'avenir des Izonnais.

S'il nous fallait résumer ce budget en quelques lignes sans trop parler de chiffres, mais un peu quand même, on peut dire qu'il préserve, il est important d'y penser en premier lieu, une évolution des recettes réelles de fonctionnement sans pour autant, on l'a dit tout à l'heure, augmenter les taux de fiscalité. C'est la 4<sup>e</sup> année consécutive que l'on ne touche pas aux taux de fiscalité, et ces recettes, même si l'on n'augmente pas les taux de fiscalité, ces recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +6,78 % ce qui est plutôt bon signe si l'on a des charges de fonctionnement qui augmentent à la même hauteur. C'est dû principalement à l'actualisation des bases fiscales, ça a été abordé plus ou moins tout à l'heure, effectivement, les bases augmentent de 7,1 %, à peu près. Mais c'est indépendant de la volonté de la municipalité, j'insiste, c'est un mécanisme légal, qui fait que les bases augmentent à mesure qu'augmente l'indice des prix à la consommation. Et comme nous sommes dans un contexte de choc inflationniste, inévitablement, ces bases augmentent et vont nous rapporter un peu plus de 130 000 € supplémentaires en termes de produit fiscal sur l'année 2023. Il s'agirait, évidemment, de bien s'en occuper, de bien les dépenser.

Ce budget fait apparaître une augmentation des dépenses de fonctionnement, je l'ai dit de +6,78 % entre le BP 2022 et le BP 2023 et je vous détaillerai, sans trop rentrer dans le détail, les raisons de cette hausse des charges de fonctionnement et enfin, il faut retenir que s'agissant des dépenses d'équipement, s'agissant des dépenses d'investissement, vous l'avez compris, cette année 2023, s'annonce comme une année record. Je précise immédiatement, que pour l'instant, ces investissements, à hauteur de plus de 5 M€, pour l'instant, nous n'avons inscrit que 713 000 € de subventions, c'est-à-dire que quand on a reçu les feux verts, de la part de nos partenaires, nous avons inscrit ces subventions, il s'agit principalement des restes à réaliser 2022, mais vous le savez, nous avons formulé auprès de plusieurs partenaires des demandes de subvention et nous espérons bien en obtenir quelques-unes. Ça veut dire qu'il va falloir se battre pour aller chercher ces subventions. A priori, nous pourrions réaliser tous ces investissements, même sans subvention, simplement, par honnêteté intellectuelle, je préfère vous le dire tout de suite, il y a certains investissements qui ne verront pas le jour si nous ne percevons pas les subventions. Pas forcément à la hauteur des subventions espérées, mais en tout cas, quelques subventions. On en parlera un peu plus tard.

En tout cas, notre budget primitif, lui, global s'équilibre à hauteur de 11 503 818 €, il s'agit d'abord d'aborder classiquement la section de fonctionnement, de dire quelques mots de cette section de fonctionnement, j'irai assez vite et puis je pense que ça sera l'objet des débats entre nous ce soir. Il s'agira, ensuite, de parler de la section d'investissement avec, vous l'avez compris, beaucoup de volonté d'investir de la part de l'équipe municipale.

Du côté de la section de fonctionnement : 5 627 807 € soit, une hausse de 6,78 %. Il est évidemment important, à titre liminaire d'insister sur le contexte de crise dans lequel nous baignons depuis plusieurs mois maintenant, d'insister sur le choc inflationniste qui est durement absorbé, par tout un chacun et par les collectivités en particulier. Un contexte de crise énergétique qui fait que notre facture fluide va quasiment doubler, passant de 170 000 à au moins 300 000 €, c'est, en tout cas, ce que l'on a prévu. Un contexte d'inflation qui fait qu'inévitablement certains services ont un coût supplémentaire. Je pense en particulier à la restauration scolaire. L'inflation sur les matières premières fait que notre prestataire nous annonce 15 % d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Évidemment, il va falloir absorber ces 15 % d'augmentation. Je le répète, je l'avais dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, notre intention à ce jour, est de ne pas toucher, là, je m'adresse aux parents, aux familles, à la tarification du restaurant scolaire. Ce qui ne signifie pas qu'on ne le fera pas, si en septembre, après le bilan, sur les 2/3 de l'année, on s'aperçoit que l'on ne peut pas tenir la route avec de tels produits, inévitablement, on sera conduit à augmenter la tarification de manière très juste. Mais pour l'instant, notre intention est de ne pas toucher à cette tarification du restaurant scolaire. Un contexte d'augmentation des taux d'intérêt, mais là, j'ai presque envie de dire que l'on a de la chance, nous avons emprunté au bon moment, j'ai lu quelque part que l'on aurait peut-être dû le faire avant. Je constate qu'en l'ayant fait en 2022, où l'on a emprunté à 1,5 % en taux d'intérêt, aujourd'hui, mes collègues voisins empruntent à plus de 3 % sur 25 ans. Ça veut dire que l'on a été bien inspiré d'emprunter en 2022, quitte, c'était le deal, en quelque sorte, à décaisser sur deux ans. Et évidemment, cet emprunt va nous servir à réaliser des investissements. Et puis un contexte d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires sur une année pleine. Sur une année pleine, l'augmentation du point d'indice est entre 40 et 45 000 €, sachant que pour l'instant, nous n'avons intégré dans le budget, je vous le dis tout de suite, que l'augmentation du point d'indice déjà applicable, mais je le dis, en toute honnêteté, certaines collectivités anticipent sur une nouvelle hausse du point d'indice, compte tenu de l'inflation, nous, nous ne l'avons pas fait. Je l'annonce tout de suite, si à tout hasard, et je le souhaite aux fonctionnaires quelque part, ce point d'indice devait, de nouveau, connaître une augmentation en cours d'année, en raison du contexte inflationniste, ça appellerait très probablement de notre part, une décision modificative, ou des ajustements en interne, pour faire face à cette hausse qui n'a pas, pour l'instant été prévue au budget. D'autres collectivités l'ont fait, par exemple, à la CALI, hier soir, on a adopté le budget primitif de la CALI pour l'année 2023, nous avons intégré cette potentielle 2<sup>e</sup> hausse du point d'indice. À Izon, on ne l'a pas fait, parce qu'il y a des bruits de couloir qui semblent indiquer que les collectivités pourraient y échapper et donc, on a préféré ne pas le faire pour des questions d'équilibre.

Voilà, grosso modo, les grandes lignes sur cette section d'investissement, si je zoome un tout petit peu sur les chapitres 11 et 12 notamment, je parlais d'une augmentation des fluides, à hauteur de 130 000 € minimum, ce n'est pas rien, la facture va facilement doubler, la restauration scolaire, j'en ai déjà parlé, c'est +15 %, Gilles en a parlé tout à l'heure, on maintiendra et augmentera même, notre engagement à côté du monde associatif puisque le montant de l'enveloppe des subventions aux associations passe de 58 000 € à 63 000 €, malgré ce contexte un peu compliqué, nous faisons cet effort. Nous avons un budget fêtes et cérémonies qui est une nouvelle fois en augmentation, une petite augmentation, qui va passer de 80 à 83 000 €, mais nous assumons bien volontiers, notre volonté d'animer et de faire la fête à Izon, nous n'avons pas été élus que pour ça, mais on assume sans difficulté. Nous maintiendrons les nouveaux services que nous avons offerts à la population et aux familles en particulier ces dernières années, je pense à ActiVacances ou au CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), qui sont deux dispositifs très vertueux, me semble-t-il, mais CLAS plus ActiVacances ce sont 60 000 € de fonctionnement par an, sur une année pleine.

Certains pourraient peut-être souhaiter que l'on sacrifie ces nouveaux services aux familles dans une logique de pure orthodoxie budgétaire, nous faisons le choix, de manière très volontariste de maintenir ces services auprès des familles. On maintient, évidemment, notre subvention au CCAS à hauteur de 12 000 €. Là aussi, je rappelle que l'on vient de loin, puisque quand nous sommes arrivés, cette subvention était d'à peine 6 000 €. Donc, on maintient, évidemment, dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, cette subvention de 12 000 € et de toute façon, je n'ai pas le choix, sinon, Brigitte va me faire la tête. On poursuit nos efforts pour entretenir la voirie et pour curer les fossés. Je le dis, les gens ne se rendent pas compte, certains disent que l'on ne fait rien sur les fossés, excusez du peu, sur le dernier exercice, nous avons passé 140 000 € en frais de fonctionnement, juste pour curer des fossés, c'est du fonctionnement, ce n'est pas de l'investissement et nous allons maintenir cet effort en 2023. On fera peut-être un peu moins si l'on estime qu'il y a moins à faire, je n'en sais strictement rien, il y a des arbitrages qui vont être faits, mais en tout cas, l'enveloppe a été prévue pour poursuivre le curage des fossés. Et puis autre exemple, nous n'étions pas obligés de le faire, on fait le choix d'augmenter l'enveloppe consacrée à la formation de nos agents et là, nous passons de 22 000 à 37 000 €, c'est aussi un choix volontariste, un choix de politique municipale. On considère que la formation des agents, l'adaptation des agents à l'évolution de leur emploi est quelque chose d'essentiel, tant pour la qualité de l'exercice public que pour l'implication de nos fonctionnaires territoriaux et je l'assume, là encore sans difficulté. On pourrait certes soutenir que nous aurions pu faire de petites économies, ici ou là, voire de grosses économies en sacrifiant certains services, mais ce n'est pas le choix que la majorité que je conduis décide de faire.

Sur le chapitre 12, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit annoncé à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, nous procédons à des recrutements supplémentaires, principalement pour l'Aïga qui est un super outil. Mais c'est un outil qu'il faut faire fonctionner et pour que la machine tourne, pour que les services tournent, pour qu'ils soient ambitieux, nous avons besoin d'agents. On s'était d'ailleurs engagé auprès de nos partenaires à recruter ces agents, et donc, nous avons procédé à ces recrutements, même si le Conseil départemental de la Gironde nous aide dans un premier temps, une fois encore, il faut remercier le Département. Il n'empêche que ça a un coût supplémentaire.

On a engagé une responsable des affaires juridiques, commandes publiques et aménagement du territoire, qui est arrivée en février 2023, sur une année pleine, évidemment, ça représente une dépense supplémentaire par rapport à 2022. On a recruté une assistante administrative à l'accueil et qui servira également le CCAS, Marie, je vous embrasse Marie parce que j'ai oublié de la citer la dernière fois, et comme vous le savez, les agents de la collectivité regardent le Conseil municipal sur YouTube, après j'ai droit à la gueule pendant une semaine. Donc, Marie, je vous embrasse mille fois. Merci Marie, pour le travail que vous faites depuis peu, en tout cas, on est bien heureux d'avoir recruté Marie et on a ensuite recruté, également, un agent responsable du service de police municipale, là aussi, ça a un coût. Tout cela, on l'assume, sans difficulté. Après, il y a des choses que l'on ne maîtrise pas, l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du SMIC ou que sais-je...

Enfin deux mots pour terminer sur deux dépenses que l'on peut regretter, mais qui sont ce qu'elles sont, et on n'y peut pas grand-chose : s'agissant de l'attribution de compensation à verser à la CALI, je m'étais trompé à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, je vous avais dit que l'on avait assisté à une hausse de 6 000 €, en réalité, ce n'est pas une hausse de 6 000 €, c'est une hausse de 16 000 €, ce n'est pas rien. Je précise juste que cette hausse d'attribution de compensation est négative, c'est-à-dire que ce n'est pas la CALI qui nous verse l'attribution de compensation, c'est Izon qui fait un versement à la CALI. Cette augmentation correspond à la révision et modification du PLU.

Certes, la compétence urbanisme est transférée à la CALI, mais il n'empêche qu'il avait été convenu, au moment du transfert de compétences qu'en cas de révision ou modification du PLU, les frais d'étude de cette révision ou modification seraient supportés par les communes qui souhaitent réviser ou modifier leur PLU. Et donc, là, on a tout simplement appliqué une règle qui était prévue dans les statuts de la CALI. Ce qui explique cette petite hausse de l'attribution de compensation. Et puis dernière remarque au sujet du fameux prélèvement, de la pénalité que nous payons en raison de notre forte carence en logements sociaux, donc, au titre de l'article 55 de la loi SRU, on prévoit, en 2023, un prélèvement à hauteur de 151 000 €, contre 156 000 € l'année dernière, je crois me souvenir qu'en 2018, c'était 160 000 € puis ça a de nouveau baissé puis de nouveau augmenté. Là, nous avons une petite baisse et je répète que j'entretiens, que nous entretenons l'espoir de voir ce prélèvement considérablement diminuer en 2024. Tout va dépendre des efforts que l'on fait en matière de production de logements sociaux. Mais pour l'instant, l'État est plutôt satisfait des efforts fournis par la collectivité. Certes, les projets ne sortent pas comme ça, ils ont bien conscience que ça prend du temps, mais ils constatent qu'il y a un changement de cap à Izon et j'espère que ce changement de cap saura convaincre l'État de diminuer considérablement ce prélèvement, ce qui pourrait nous permettre derrière de procéder soit, à des investissements, soit, à des dépenses de fonctionnement. Je répète qu'à titre personnel, je préférerais procéder à des investissements. Voilà, grosso modo, ce que je voulais dire sur le volet fonctionnement, y a-t-il des remarques avant que je n'attaque le volet investissement ? Monsieur MALVILLE, Au Cœur d'Izon ?

**M. MALVILLE :** Je n'étais pas en commission ressources, mais les questions ont été posées, donc, il n'y a pas de problème et à la limite, on débattrà à la fin. Moi, aujourd'hui, sur le budget, la seule remarque que je peux faire, c'est que c'est un budget qui rapporte sur les bases de la cité, de la vie de la cité et qui nous correspond à nous aussi. Le budget part sur la culture avec la médiathèque sur le coût de fonctionnement, il va partir sur la culture avec ActiVacances, je rentre ça dans la culture, pour les jeunes, pour moi, c'est de la culture de la découverte. Si la culture et la fête aussi, dans certaines traditions, on peut dire aussi que ça rentre dans la fête, donc il n'y a pas de souci. Et on active bien la cité, là-dedans. Sur un plan sécuritaire, il y a la sécurité hydraulique, je vois bien maintenant que depuis cinq ans, on ne passe pas un hiver sans un épisode qui amène des événements que l'on ne connaissait pas auparavant. Donc, oui, ça demande beaucoup d'entretiens. Et puis un point aussi, je ne sais pas si vous l'avez relaté ou pas, c'est l'aide aux plus faibles par l'intermédiaire d'un agent qui sera dédié à mi-temps au CCAS. Si vous espérez qu'avec Sophie et les autres, nous parlions de cession budgétaire et de ne surtout pas dépenser, ça ne nous ressemble pas trop, nous étions plutôt dans la phase où l'on nous freinait plus qu'autre chose. Donc, oui, aujourd'hui, il y a l'argent, la recette de fonctionnement si je pars depuis 2019, ce sont 660 000 € supplémentaires de recettes de fonctionnement. Donc, qu'on les redistribue, c'est bien. On les redistribue sur de la culture, sur l'éducation, sur le CCAS, ça va à la population. Sur la sécurité avec des agents dédiés au CCAS. Je ne vois pas ce que l'on pourrait rajouter. Même si je fais un résumé, ce sont des points qui nous ressemblent.

**M. DE LAUNAY :** C'est parfait. D'autres remarques ? Très bien, j'enchaîne sur les investissements...

**Mme FONTAINE :** Je suis particulièrement satisfaite que la demande que l'on a faite depuis un moment déjà, d'une personne pour seconder Madame NABET au CCAS, ait enfin été entendue et que quelqu'un soit en charge de cette mission qui est importante.

**M. DE LAUNAY** : Pour être tout à fait précis, nous l'avions entendu depuis très longtemps, puisque nous voulions le faire, simplement, nous ne pouvions pas financièrement le faire et donc, nous profitons de ce contexte pour le faire.

**Mme NABET-GIRARD** : Excusez-moi, je reprends la parole quelques instants. Nous avons, c'est vrai, restructuré aussi le CCAS. Nous avons des permanences d'une assistante sociale de la MDAS donc, le Conseil départemental est là en partenaire. Le CIAS nous aide beaucoup et nous avons un mode de fonctionnement au sein du CCAS qui est très participatif, avec des groupes de travail. Une façon de travailler qui nous permet, parce que l'on a fait des pièces de théâtre, etc. D'être assez actifs avec Connexion que l'on a mis pour lutter contre la fracture numérique. Je crois que l'on ne dit plus comme cela, je dois avoir un train de retard, mais ce n'est pas grave, ça marche. C'est cet esprit-là que l'on veut continuer à faire vivre et à développer avec nos permanences. Ce matin, Delphine m'a permis d'aller à l'assemblée générale de la mission locale. C'est tisser des liens, réussir notre maillage et le CCAS fonctionne avec vous tous et tous nos partenaires.

**M. DE LAUNAY** : Merci de le rappeler et je salue une fois encore l'engagement des membres du CCAS élus et non élus, engagement qui est très précieux. Merci beaucoup et merci à toi, Brigitte.

J'enchaîne sur les investissements, j'irai très vite, et puis on va discuter, j'imagine. Donc, reprenez le chiffre qui peut marquer les esprits : 5 876 011 €, c'est énorme, presque 6 M€ d'investissements. Vous mesurez ce que ça représente. Je me contenterai d'afficher deux ou trois axes et je demanderai peut-être à chacun des adjoints concernés de bien vouloir apporter quelques compléments. J'attire d'abord votre attention sur le fait que l'on s'était engagé à ficher dans notre budget des dépenses consacrées à la transition écologique, au souci d'isoler des bâtiments, à dépenser moins d'énergie. À ce que l'on appelle la ligne verte et cette ligne verte qui montait progressivement en puissance, les dernières années, atteinte cette année, 1,5 M€ ce qui est à saluer. Serge, peut-être quelques mots, sur le volet économie d'énergie et isolation, les travaux qui sont prévus dans les grandes lignes.

**M. FLAHAUT** : Bonsoir, même si actuellement à Izon, c'est plutôt la saison des fleurs, on peut dire que le choix fait sur l'éclairage public a porté ses fruits. C'est-à-dire un passage aux LED des lampadaires et l'extinction des feux de 23h30 à 5h du matin, et ça, depuis août 2021. Pour rappel, nous avons à Izon 867 points lumineux. 328, soit, 40 % sont passés en LED, et il nous en reste 55 à passer en LED, ce qui fera 44 % du parc. On aura fait, sur trois ans, un passage de 120 lampadaires en éclairage LED. Pourquoi je parle de réussite ? Car la consommation est passée de 2020 à 2022 de 215 796 kWh à 119 385 kWh. Ce qui fait une baisse de 45 % en termes de consommation et un coût qui baisse de 30 %, malgré toutes les hausses que l'on a eues sur l'énergie. La consommation éclairage public est passée de 13 % en 2021 à 9 % en 2022. L'objectif pour 2024, puisque l'on a eu un rapport, hier matin, avec une personne du SDEG, sera surtout de faire des efforts sur tout ce qui est bâtiment énergivore. Il y aura deux moyens : des moyens techniques suite à une enquête, et des moyens humains, c'est-à-dire que chaque personne qui utilisera la salle sera en gros responsable de l'éclairage, de l'état, etc. S'il y a des questions sur l'éclairage public, je suis prêt à répondre.

**M. MALVILLE** : Juste une question Serge, dans les chiffres que tu annonces, on est bien d'accord qu'il y a aussi le fait d'avoir éteint des secteurs d'Izon.

**M. FLAHAUT** : Oui, c'est ce que j'ai dit, il y a les 120 LED plus le fait d'éteindre de 23 h 30 à 5 h du matin.

**M. MALVILLE** : Ce sont les deux cumulés qui permettent cette économie.

**M. FLAHAUT** : Oui, on ne peut pas dissocier les deux. Sachant que sur les coûts que l'on a cette année, novembre et décembre sont toujours estimés, parce que le SDEG n'a pas encore les chiffres. Ce qui veut dire que la baisse que l'on a peut encore bouger de 1 ou 2 %. Il s'agit d'une estimation par rapport à 2021, certainement que l'estimation sera faussée puisqu'à cette période, nous n'avons pas tous les LED en place. Mais ça ne passera pas de -40 à -50 %, on va peut-être gagner 1 %.

**M. MALVILLE** : Y aura-t-il un bilan sur le fait d'avoir éteint à 23 h 30 ? Sur la biodiversité, c'est très compliqué de le faire, mais par contre sur tout ce qu'il se passe la nuit en termes de sécurité ? Pas maintenant, mais peut-être établir quelques chiffres avec la gendarmerie.

**M. DE LAUNAY** : Les chiffres, on peut les établir, la question qui vient tout de suite à l'esprit est : « Est-ce qu'il y a plus de délinquance la nuit, depuis que l'on a éteint l'éclairage public ? » La réponse est non. On observe même, mais c'était une période particulière cette période Covid, le premier confinement, on observe qu'il y a eu moins de cambriolage de nuit depuis que l'on éteint. Il n'y a peut-être aucun lien de cause à effet, j'insiste, mais en tout cas, les chiffres sont ce qu'ils sont. La difficulté, quand on fera le bilan, c'est le ressenti des habitants. Puisque j'ai, effectivement, des remontées négatives de la part de certains habitants qui se sentent en insécurité et qui établissent un lien de cause à effet entre un vol qui a pu avoir lieu dans leur voisinage, quand ce n'est pas chez eux et le fait que l'on ait éteint l'éclairage public. Il est très compliqué d'expliquer, de convaincre une personne qui a été victime d'un vol, par exemple, que ça n'a strictement rien à voir avec l'extinction de l'éclairage public, que ce vol aurait peut-être eu lieu, même si l'éclairage avait été maintenu. Donc, le bilan, on le fera, on s'y était engagé. Les chiffres, on pourra les fournir et les gens pourront observer qu'il n'y a pas eu davantage de délinquance. En revanche, il sera certainement très compliqué d'aller à l'encontre du ressenti des gens. On peut essayer de les rassurer, mais ça sera très compliqué. Il y a un volet sur lequel, moi, je suis attentif, outre le ressenti des Izonnais, c'est peut-être certains carrefours qui pourraient être accidentogènes. Il n'en existe pas à Izon, le carrefour le plus accidentogène que nous ayons, c'est le carrefour des Anciens Combattants, de Gaulle. Si vous prenez les statistiques de ces quinze dernières années, à Izon, c'est l'endroit où il y a eu le plus de cartons. Mais ailleurs, je n'ai pas suffisamment de matière pour savoir si oui ou non, c'est plus dangereux quand on éteint l'éclairage public à tel endroit. Certains Izonnais et je songe notamment au croisement du côté de Portès, au croisement Portès et rue des Fleurs, certains Izonnais, que vous connaissez bien mieux que moi, réclament que l'on installe des candélabres automatiques. Avec un radar. Pourquoi pas, c'est une expérience que l'on peut tenter, simplement, ça a un coût. Et puis la question que l'on peut se poser derrière, c'est si ce coût supplémentaire sera amorti par la plus-value de sécurité à supposer que ça apporte une plus-value en matière de sécurité. Je ne suis pas capable aujourd'hui, de vous le dire. C'est un sujet que l'on suit avec attention, Serge, moi et d'autres, mais je ne peux pas vous dire, tout de suite, quelle sera la teneur de ce bilan. Je sais seulement que le ressenti de certains Izonnais, je le comprends, je l'entends, je suis très empathique à leur endroit, mais je ne le partage pas et ce n'est pas toujours rationnel. Dans un bilan, on attend souvent de la rationalité, des choses objectivées. Le ressenti des gens par hypothèse n'est pas rationnel et donc, la confrontation des deux peut faire que peu de monde sera satisfait de ce bilan. Mais en tout cas, le bilan sera fait, M. MALVILLE.

**M. MALVILLE** : Pour moi, un bilan, c'est rationnel. C'est-à-dire que le ressenti, pour moi, ce n'est pas rationnel. Le bilan, je donne un exemple : il y avait 50 cambriolages avant, aujourd'hui, il y en a eu 40 alors que l'on a éteint. Ça, ce sont des chiffres, du fait. Le ressenti, comme vous le dites, je suis désolé, oui, c'est un ressenti, mais je ne peux pas le chiffrer. Donc, je ne peux pas le mettre dans un bilan.

**M. DE LAUNAY** : Vous avez parlé des vertus de cette extinction nocturne, pour les oiseaux notamment. Ça, c'est difficile à quantifier, difficile à mesurer, peut-être qu'un jour, on aura des statistiques sur le nombre de chouettes que l'on voit de nouveau à Izon. Moi, qui suis amoureux des chouettes, par exemple, je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet, mais je n'ai jamais entendu autant de chouettes chevêches que depuis que l'on a procédé à cette extinction de l'éclairage nocturne. On pourra faire le bilan et on le fera. Merci, Serge, nous allons continuer nos investissements sur l'éclairage et on va également continuer nos investissements sur les menuiseries qu'il faut changer, à l'école par exemple. À l'arrivée, on a quand même une enveloppe à hauteur de 1,5 M€ environ. Donc, premier axe important : ces efforts en matière d'environnement.

Autre axe très important, la vie associative, là aussi, je le disais tout à l'heure en filigrane, on peut nous reprocher certainement beaucoup de choses, mais certainement pas de ne pas agir en faveur des associations. Ça se voit et toutes les associations s'en aperçoivent au regard des subventions. Mais ça se voit déjà et ça va continuer à se voir au regard des investissements que l'on va réaliser en faveur des associations. Je t'en prie Gilles dis deux mots sur les investissements en faveur des associations qui sont considérables en 2023, tout particulièrement, mais pas seulement, en faveur des associations sportives.

**M. BOUEY** : Oui, très bien, c'est exactement ça, mais en plus, moi, je rajouterai une petite chose en plus, c'est que l'on a aussi pris pour habitude, en plus des investissements, chose qui pour moi, habitant Izonnais depuis très longtemps, ne se faisait plus, nous avons réhabilité l'existant. Par exemple : le gymnase, un éclairage, des tuyaux d'eau pour alimenter un chauffage... ce sont des choses, qui, pour moi, malheureusement, ne se faisaient plus et que l'on essaye de remettre au goût du jour. Par exemple, pour cette année, on prévoit :

La réfection des poteaux de rugby, avec un éclairage LED, on attend les subventions bien sûr ;

Il y a également la réfection du système d'arrosage du foot, qui est devenu obsolète ;

Il y a également le remplacement des luminaires au niveau de la salle de danse, du foyer de rugby, du dojo, etc., parce que pour faire les activités, on a besoin d'éclairage ;

Il y a aussi le remplacement du sol de la danse, qui était potable, mais ce n'était pas une salle de danse ;

Il y a également le calorifugeage de la tuyauterie du chauffage de la salle polyvalente ;

Et aussi des travaux d'isolation à Borgès qui profite aux associations avec des nouveautés, mais aussi de l'existant ;

Et enfin bien sûr, les investissements plus lourds, de nouveaux produits, pas simplement l'existant. Donc, on partirait sur une halle sportive. Tout ce que je vais dire est soumis à subvention, donc, il n'y a pas 100 % de certitude que ça se fasse. J'ai eu du mal à le comprendre, aujourd'hui, je le comprends très bien. Mais on attend les subventions par rapport à cela, et après, on verra où l'on met le curseur, si c'est 80 %, 50 %, 20 % d'aide du Département et autres différentes aides. En tout cas, on partirait sur une halle sportive ainsi qu'un skate park pour une valeur totale de 852 200 €. On partirait également sur neuf agrès sportifs de plein air à Portès, dispatchés un peu autour. La réalisation d'une aire de fitness en plein air, là aussi soumise à une aide. Des containers gradins au niveau du foot. Là aussi, pour être tout à fait transparent, on était parti pour mettre un éclairage sur le terrain 1 d'Izon au niveau foot, mais on a eu quelques désagréments. C'est-à-dire que l'on pensait que l'installation pouvait être intégrée dans le fond vert, malheureusement, comme c'est une création et non un simple remplacement, donc aucune aide ne peut nous être octroyée. Et donc on a fait le choix, au niveau des installations de la Naude de partir plus sur des containers tribune et peut-être voir d'autres choses, à étudier. Avec une enveloppe assez conséquente de 120 000 € et enfin, le parcours de santé qui nous tient à cœur. On aimerait bien faire une grande boucle sur Izon, afin que tout le monde puisse se balader à pied dans nos marais, mais aussi tout le long du Canterane.



**M. DE LAUNAY :** Donc, effectivement, des investissements dans les associations considérables. Investissements en faveur du cadre de vie. Caroline un petit mot ?

**Mme GLIZE :** Comme vous le savez, nous avons été lauréats du plan paysage, on a répondu à l'appel à projets du Ministère de la Transition Écologique, et donc, nous avons eu cette chance, au niveau communal et je le précise, c'est une chance et il faut s'en saisir, que ça soit au niveau des élus pour le faire vivre ou des Izonnais pour y participer. Le plan paysage, c'est une belle opportunité qui nous est offerte pour décider de ce que nous souhaitons conserver, modifier, dessiner sur les paysages d'Izon d'aujourd'hui et de demain. Et c'est aujourd'hui que ça commence. Les Izonnais vont devoir s'impliquer, s'en emparer, de la même manière que nos élus vont devoir aussi s'impliquer. J'espère que chacun trouvera sa place et pourra se manifester sur ce beau projet. Le plan paysage, c'est un document qui n'a pas de vocation réglementaire, qui va être élaboré sur plusieurs mois pendant toute la période de 2023 jusqu'à fin novembre 2023. Pour autant, s'il n'a pas de vocation réglementaire, il s'intégrera et s'annexera comme cela dans notre PLU. C'est-à-dire que l'on souhaite que le plan paysage que nous aurons décidé tous ensemble, fasse partie intégrante des projections que nous souhaitons intégrer au PLU. Donc, il a sa place, son importance et j'espère vraiment que chacun comprendra l'enjeu de cette belle opportunité qui nous est donnée.

**M. DE LAUNAY :** Au-delà du plan paysage, tu as raison d'insister sur les vertus de ce plan, mais on va poursuivre nos aménagements paysagers d'une manière générale et on prévoit une enveloppe de 150 000 € pour ces aménagements paysagers. On va procéder à une acquisition foncière, on l'espère en tout cas, et on le saura, je l'espère très vite. Mais une acquisition foncière qui pourrait permettre aux Izonnais d'accéder plus facilement aux bords de la Dordogne. Donc, là, il y a quelque chose potentiellement à faire. Ça fait partie du cadre de vie. Gilles parlait tout à l'heure des boucles pour runners ou pour tout simplement faire de la randonnée, ça aussi, c'est un projet qui nous tient à cœur, évidemment, c'est un projet pluriannuel, on ne pourra pas tout faire d'un coup, mais on va essayer d'investir davantage le long du Canterane. L'idée étant de démarrer une boucle, grosso modo sur la limite sud d'Izon jusqu'à la Dordogne, le long du Canterane, ça pourrait être très sympa. Et pour rejoindre la boucle du Glaugelas qui est déjà existante. Ça aussi ça fait partie du cadre de vie et nous allons également bosser sur la signalétique. La valorisation du patrimoine izonnais fait partie du cadre de vie, je laisse la parole à Audrey pour nous vendre ce qui va nous coûter très, très cher. La valorisation du patrimoine et d'une manière générale, les investissements en matière de communication. Il y en a pas mal pour 2023. S'il te plaît.

**Mme COMBIER :** Bonsoir, pour poursuivre sur le cadre de vie, en effet, vous avez eu l'occasion de le voir, on a commencé à bien travailler dans le cadre de la commission extra-municipale « valorisation du patrimoine historique, culturel et environnemental sur de beaux projets pour mettre en valeur le patrimoine izonnais qu'il soit historique, culturel ou environnemental et dans le cadre de ces projets, la municipalité souhaite identifier les sites que certains d'entre vous connaissent, mais pas tous, notamment les Néo-Izonnais ou les jeunes, identifier ces sites, les mettre en valeur, expliquer leur histoire pour enrichir la connaissance que pourraient avoir des Izonnais de notre patrimoine. Pour cela, on va travailler sur une signalétique qui va s'attacher à la fois aux bâtiments, mais aussi à d'autres choses. Je pense particulièrement aux personnages de Léo DROUYN.

On a un petit groupe au sein de cette commission extra-municipale qui est très dynamique et qui a énormément d'idées, qui risquent de coûter un peu cher, mais qui ont vraiment pour but de mettre en valeur notre patrimoine et d'encourager les gens grâce à la connaissance de ce patrimoine, à avoir un sentiment d'appartenance à Izon et à s'identifier dans le patrimoine historique, culturel et environnemental, parce que l'on a réellement des sites hyper riches à Izon et qui sont méconnus. Donc, on pense que travailler à travers la signalétique et les chemins de randonnée, c'est permettre aux gens de découvrir, s'ils ne le connaissent pas et mieux comprendre la richesse culturelle et environnementale de la commune. Ça, ça va être un gros travail, on va être aidé par un organisme avec lequel on a déjà travaillé autour de l'Aïga, pour faire quelque chose d'harmonieux, de beau, de pédagogique et de très chouette. Voilà pour le projet de valorisation du patrimoine. S'agissant de ma deuxième paroisse, la communication aussi est mon bébé. L'année dernière, on a fait un gros investissement sur le site Internet. Vous avez pu le découvrir, il a été mis en ligne le 29 janvier. Là, il s'agissait d'une refonte totale du site Internet, le site d'Izon avait quinze ans, c'est très dur pour un site Internet. C'était un dinosaure, il avait le mérite d'exister, mais il n'était pas très intuitif pour les usagers. Complicé pour les administrateurs, donc, il était temps qu'il prenne sa retraite. On a mené un très gros travail sur la création d'un nouveau site, beaucoup plus complet, dynamique, dans l'air du temps. Ça a été un gros investissement sur l'année 2022 et j'espère que vous appréciez. Surtout, ça vous permettra d'avoir accès à des informations plus facilement. Quel que soit votre profil, on a travaillé sur les associations. Je pense à toi, Gilles, on a beaucoup de pages qui permettent aux associations de s'informer : leurs droits, leurs obligations, je pense aux associations, mais je pense aux aînés, les jeunes... ça, c'étaient les gros projets 2022 et pour 2023, comme on souhaite vraiment moderniser la communication municipale, avec des outils à l'ordre du jour, modernes, mon cheval de bataille 2023, c'est notre panneau lumineux qui lui aussi mérite de prendre sa retraite. Donc, on va changer ce panneau et le remplacer par plusieurs petits panneaux pour pouvoir arroser toute la commune. Des panneaux dynamiques, colorés qui pourront afficher des vidéos, des images, être programmés différemment. Ce sont des panneaux double-face. On pourra, selon le sens de circulation les voir des deux côtés. Ça va être très joli, j'ai hâte de les voir, ça fait un moment que j'en rêve, j'espère que vous allez apprécier aussi. C'est un gros investissement pour 2023 et j'espère que ça permettra à l'ensemble des Izonnais d'avoir plus facilement accès à l'actualité, à l'information municipale, mais aussi associative. J'ai à cœur de partager les informations des associations. On a d'autres outils, mais celui-ci sera bien visible.

**M. DE LAUNAY** : Merci beaucoup Audrey et notamment pour le site Internet. Pour les écoles, Delphine, tu veux prendre la parole ? Les écoles, ça coûte très cher, on me le dit souvent.

**Mme FLOIRAT-RATTE** : Cette année, c'est quand même limité. Au niveau de la maternelle, il y a l'investissement sur trois EPI, avec des travaux de rénovation, tu l'as dit tout à l'heure : changer des menuiseries au niveau d'une classe, d'un dortoir et d'une salle. Et après, le gros, pour l'élémentaire, ce sont des travaux au niveau du sol de la salle des maîtres et ça va être surtout au niveau du restaurant scolaire où il va y avoir un gros investissement. On fait également des travaux d'isolation phonique et thermique, car les deux réfectoires de la maternelle et de l'élémentaire sont des salles bruyantes et donc, pour le confort de nos enfants et de nos agents, il était important de faire des travaux d'isolation phonique et thermique également. Au niveau du restaurant scolaire, l'investissement est de 464 000 €. On espère que les travaux vont démarrer début juillet.

**M. DE LAUNAY** : Je précise quand même, pour ceux qui ne le savent pas que l'architecte des bâtiments de France a retoqué notre projet. Ce qui signifie que pour l'instant, nous n'avons pas de permis de construire. Donc, Karine LONGAIVE part en mission commando, la semaine prochaine, avec Aurélie, pour rencontrer Monsieur l'architecte des bâtiments de France. « Opération commando », ou séduction... et donc, j'attends beaucoup de cette mission. Pour l'instant, pour juillet, ça paraît compromis, mais j'espère. Oui, Madame FONTAINE, je vous en prie.

**Mme FONTAINE** : Nous devons, normalement, étudier ensemble de possibles animations, non pas pour le restaurant scolaire, mais sur le reste de l'école et des classes complémentaires à un horizon plus ou moins proche. Il n'y a rien ?

**M. DE LAUNAY** : Absolument pas, on parle de la restructuration de l'école qui devrait coûter, à peu près, 6 M€, donc, on commence par le restaurant scolaire, qui est une obligation par ailleurs, car nous aurions dû le faire, il y a quelques années déjà, vous le savez. Donc, on se met aux normes, si je puis dire, réglementaires, histoire qu'on ne nous ferme pas le restaurant scolaire et il y en a pour 500 000 € à peu près. Et de manière pluriannuelle, tout à fait entre nous, vous disiez « à un horizon plus ou moins proche », on peut également considérer que ça sera plutôt à moyen qu'à court terme, car on part sur des sommes absolument considérables et il nous faudra énormément de subventions pour faire face à cette restructuration de l'école. Elle est dans les clous, il n'y a pas urgence dans la mesure où nous sommes encore en capacité aujourd'hui d'accueillir de nouvelles classes, quand bien même ne ferions-nous pas de travaux. Donc, on a, en cas d'ouverture de classes, pas cette année, mais admettons que l'on ouvre une classe l'année prochaine ou celle d'après, on sera parfaitement en capacité d'accueillir une à deux classes supplémentaires sans faire de travaux, j'insiste, on a déjà réfléchi au sujet. Donc, on prend le temps. Mais pour répondre à votre question, il n'est rien prévu s'agissant de la restructuration de cette école. Comprenez, vu tous les investissements que l'on réalise à côté, que l'on ne pouvait pas faire l'école, au-delà du restaurant scolaire qui va quand même nous coûter pas loin de 500 000 €. J'ai répondu à votre question ? Très bien, je vous remercie, Madame FONTAINE. Merci beaucoup, Delphine.

École sécurité et tranquillité publique : là, il y a le volet vidéo protection. Nous poursuivons l'effort, on a prévu 40 000 € sur le BP 23, pour poursuivre notre effort de déploiement de la vidéo protection et puis, je pense que l'on s'arrêtera là après. On verra, mais ça fera une commune sacrément dotée en caméras de vidéoprotection, comparativement à nos voisins. Et puis « tranquillité publique, sécurité », il s'agira évidemment du projet concernant l'avenue de Lattre de Tassigny sur la route départementale, où l'on a prévu, entre Tassigny et Anglumeau, une enveloppe de 1,1 M€, 1,2 M€... 1 137 000 €, je crois. Là, évidemment, ça sera également un des investissements phares de l'année 2023. C'était une promesse, on s'était engagé vis-à-vis des riverains excédés de l'avenue de Lattre de Tassigny, je crois qu'il y a consensus sur le sujet, puisque nous avons eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises. Donc, il est grand temps de sécuriser cet axe qui connaît un fort trafic routier poids lourds principalement qui sont à l'origine des nuisances et la voirie, « ça coûte une blinde ». De même sur l'avenue d'Anglumeau, on va essayer de la sécuriser. On ne va pas refaire le tapis, on n'en a pas les moyens, mais on va, au moins, essayer de sécuriser cette avenue pour briser la vitesse des camions et sécuriser ceux qui sortent de ce lotissement. Mais ça va évidemment, coûter très cher. On espère quelques subventions, mais je l'annonce tout de suite, elles ne seront pas terribles, malheureusement, la voirie n'est pas éligible à beaucoup de subventions. On va avoir un peu de DETR, on espère justement que nous aurons un peu du Conseil départemental, on va en parler tout à l'heure. Mais à l'arrivée, le reste à charge sera quand même considérable. Sur de Lattre de Tassigny, il sera de 500 à 550 000 € voire plus, et sur Anglumeau, il faut compter de 120 à 150 000 € de reste à charge. Ça va être dur à avaler, mais il faut absolument qu'on le fasse et conformément à la parole donnée, nous allons le faire.

Les travaux démarreront peut-être à l'automne 2023. C'est une route départementale et il faut le feu vert du département. Pour l'instant ça serait septembre, octobre, mais on ne décide pas de tout. Et évidemment, ça va générer, inévitablement, des perturbations du trafic routier et peut-être que quelques impatients vont se manifester, ici ou là, mais c'est comme ça, on ne fait pas de travaux sans gêner les riverains, ce n'est pas possible. Et puis j'ajoute, pour terminer que l'on va poursuivre nos investissements sur l'Aïga pour terminer l'Aïga qui va apporter, je l'espère, une grosse valeur ajoutée, à la vie culturelle, à la vie associative et à la vie tout court, à Izon.

J'ai, à peu près, fait le tour des grosses masses. Évidemment, on peut en parler davantage, je suis à votre écoute. On peut également rentrer dans le détail. Y a-t-il des remarques ? Forcément, j'imagine que sur ce budget... du côté de « Au Cœur d'Izon », Monsieur MALVILLE peut-être ? Ou d'autres. Je vous en prie, la parole est libre.

**M. MALVILLE :** Quelques remarques sur le budget. Juste pour revenir à ce que disait Gilles tout à l'heure, en 2018, c'était 120 000 € d'investissement que pour les entretiens. Je n'étais pas élu à l'époque et je ne pouvais forcément le savoir. Ça ne se voit pas, on change de tuyaux dans une salle polyvalente et cinq ans après, il faut les rechanger... Dans la salle polyvalente au rugby, il y a eu 120 000 € au total. Je n'ai pas voulu faire le reste, c'était juste en 2018. Aujourd'hui, il y a la capacité d'emprunt qu'il n'y avait pas forcément avant. Aujourd'hui, la commune a la capacité d'emprunter, elle le fait, c'est tant mieux, parce que les investissements, c'est ce qu'il reste sur du long terme. C'est aussi ce qui se voit. Sur un budget comme celui-ci, où il y a un peu plus de 5 M€, quand on est élu, on est toujours fier de voter un budget à 5 M€, notamment en investissements qui partent directement aux Izonnais... 5,8 M€ pardon ! Et qui vont servir dans la vie quotidienne et améliorer la vie quotidienne des Izonnais. Que ça soit pour de la sécurité avenue de Lattre de Tassigny, on en a parlé et c'est un projet qui nous tient tous à cœur, je pense. C'est pour le monde associatif qui est la vie des Izonnais, c'est le monde culturel avec la continuité de l'Aïga. Ça peut rester frustrant parfois, d'ailleurs, ça l'est souvent, où l'on se dit que l'on rêve de la halle sportive et d'avoir un vrai skate park. Et quand on lit, c'est lié à des subventions, c'est là où ça devient frustrant, parce qu'on a tous travaillé dessus, on en a tous parlé aux gamins et subitement, ça ne se fait pas parce que l'on n'a pas les subventions. Donc, on le remettra, jusqu'à ce que l'on ait les subventions. Mais c'est cela qu'il faut prendre en compte. Nous avons un beau budget qui est bâti, près de 6 M€ d'investissements, ce n'est pas rien. Mais il est frustrant de savoir que l'on est lié avec ces subventions. Là où c'est encore plus frustrant, c'est que l'on est pieds et poings liés avec des services contre le fonctionnement duquel on ne peut pas trop râler quand on sait que l'on attend d'eux 700 ou 800 000 € de subvention. C'est la remarque que j'ai à faire à ce niveau-là, ce qu'il y a là-dedans, on l'avait écrit. Par contre quand je parle de « poings et pieds liés » c'est-à-dire que l'on est vraiment lié à l'État, on est lié à la Région, avec le Conseil départemental et c'est vrai que quand on n'est pas d'accord avec le Conseil départemental, on ne peut pas trop le dire, parce qu'on attend quelques subventions. C'est tout ce que j'avais à dire sur le budget de fonctionnement. Je ne sais pas si je vais pouvoir participer au vote...

**M. DE LAUNAY :** Pour être tout à fait transparent, il est prévu que l'on fasse l'acquisition d'une petite parcelle... un couloir, pardon de le dire comme ça, trois rangs de vigne, ou peut-être six, je ne sais pas, en bord de Dordogne, en terrain classé en zone PPRI rouge qui appartient, effectivement, à la famille de Monsieur MALVILLE, pour un montant de... on n'a même pas discuté du prix. En fait, ils pourraient nous le lâcher pour l'euro symbolique, ou pour 1 000 € ou pour 3 000 €, d'où l'interrogation de Frédéric MALVILLE, à juste titre, quant à savoir s'il peut ou pas voter ce budget. Par prudence, vous pouvez vous déporter, ça ne me pose, à titre personnel absolument aucun problème. Karine LONGAIVE vous remercie d'attirer notre attention sur le sujet, mais moi, qui suis plutôt tatillon sur le sujet, je ne l'avais même pas relevé.

**M. MALVILLE** : Normalement, je ne participe pas au vote.

**M. DE LAUNAY** : Très bien, ne participez pas au vote, c'est parfait. D'autres remarques ?

**Mme FONTAINE** : C'est vraiment un beau projet, mais c'est vraiment cette idée de dépendre entièrement des subventions qui pourra être très décevante à l'arrivée.

**M. DE LAUNAY** : C'est le jeu des subventions. Pour mener de beaux projets, il faut déjà avoir le beau projet, ensuite, il faut le bâtir, le construire. Et inévitablement, plus le projet est beau, plus il coûte, et il faut ensuite aller chercher des sous. Quand on est une commune comme Izon, on n'a d'autres choix que de miser sur des subventions et donc, ensuite, on formule des demandes de subventions. Je trouve que l'on est déjà bien, j'ai entendu « beaux projets », « beau budget » avez-vous dit M. MALVILLE, je trouve déjà bien que l'on ait de belles idées, que l'on essaye de les construire, de les bâtir et il reste, évidemment, la troisième étape décisive, qui est d'aller chercher des tunes. On y va avec les dents parfois. On ne fait que cela, on passe nos semaines à répondre à des appels à projets, à chercher des subventions... En tout cas, on me dit que l'on ne fait que cela, si ça se trouve, on me ment, mais en tout cas, certains sont là pour cela. Je sais que ça risque d'être décevant en tout cas, avec beaucoup de volontarisme, on n'a pas l'intention d'être déçu. On a l'intention d'aller jusqu'au bout de l'effort et de réaliser ces beaux investissements. La halle sportive, ça fait deux ans que l'on en parle, je le sais, l'année dernière, nous n'avons pas été éligibles au fonds NS, cette année, on représente la copie. Nous ne sommes pas passés loin, tout à fait entre nous, je vous ai raconté en off, ce qu'il s'est passé. C'est un arbitrage de dernière minute, de la part de la préfète de région qui fait que l'on a perdu la subvention, alors qu'on l'avait au départ. Donc, on représente le même dossier avec plein d'espoir et on verra si la halle sportive passe ou pas. Je prends un exemple, je pourrais en prendre d'autres, mais évidemment que l'on est tributaire des subventions. Je préfère simplement le dire en toute honnêteté, ce que vous faites d'ailleurs. C'est un beau projet, effectivement, qui est « bien bâti » avez-vous dit, M. MALVILLE, mais évidemment, on est lié à des subventions et donc, le risque de frustration est là, vous avez raison de le rappeler. D'autres remarques peut-être, moins générales, plus focus sur tel ou tel projet ?

**Mme CARRERE** : Non, parce que l'on a abordé pas mal de questions en commission, dans diverses commissions auxquelles nous avons participé au cours desquelles on intervient de façon constructive, je crois. Donc, on a échangé beaucoup de points, on a échangé entre nous. Donc, ce que Frédéric et Aline ont dit, exprime en fait, ce que chacun d'entre nous pense. On n'a rien d'autre à dire.

**M. VEYSSIERE** : Je partage également votre point sur notre liaison aux subventions qui vont arriver ou pas. Toutefois, je salue l'ambition et le boulot, dans le respect de ce budget. Personnellement, je voterai pour.

**M. DE LAUNAY** : Merci bien M. VEYSSIERE. Effectivement, je salue, moi aussi l'honnêteté intellectuelle et on peut nous reprocher beaucoup de choses, mais pas de manquer de volontarisme, ni d'idées et on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a. Et je salue votre remarque, j'allais dire, votre remarque me touche très sincèrement.

Je peux passer au vote de ce budget ? Je le passe donc au vote.

Qui est contre ce budget primitif 2023 ? Qui s'abstient ? M. MALVILLE vote pour Ludivine-Grâce PIQUER, il ne participe pas au vote en tant que tel. Madame Fontaine s'abstient. Qui est pour ? Je vous remercie, le budget est donc adopté.

***Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.***

## **12. Redevance d'occupation du domaine public et droits de place**

**M. DE LAUNAY** : Autre sujet à l'ordre du jour, concernant la redevance d'occupation du domaine public. On avait déjà abordé le sujet à l'occasion du Conseil municipal de février. On avait établi une délibération portant sur différentes redevances d'occupation du domaine public, on en avait oublié une, qui concerne les garagistes professionnels qui stationnent les véhicules de leurs clients sur le domaine public et notamment deux garagistes, fort sympathiques par ailleurs, ce n'est pas le sujet, qui ont pris l'habitude de stationner les véhicules de leurs clients sur deux de nos parkings, l'un à Portès, l'autre à Anglade. Et donc, nous sommes convenus avec ces garagistes, que désormais, cette occupation du domaine public, comme pour toutes les occupations du domaine public devrait donner lieu à redevance à raison de 40 € par trimestre, par véhicule, dans une certaine limite. Étant précisé que les conventions que nous allons nouer avec eux, prévoient que ces parkings, en cas d'événements majeurs associations, sur ces parkings, ces véhicules devront être retirés du parking, le temps de la manifestation, pour que les Izonnais puissent se garer sans difficulté. On va limiter le nombre de véhicules qui pourront stationner. À Anglade, par exemple, je crois que l'on a dix ou douze véhicules qui stationnent de fait, depuis des années, sans que l'on n'ait jamais rien dit. Et ça devrait arriver à une perception d'une redevance de 40 € par trimestre et par véhicule. Je précise qu'un trimestre commencé même si la voiture ne reste qu'une semaine, le paiement est dû pour tout le trimestre. Des remarques peut-être ? Ça me paraît plutôt logique et c'est la loi qui l'impose. Non seulement, c'est logique, mais en plus la loi impose que l'on fixe des redevances d'occupation du domaine public.

**M. MALVILLE** : Juste une remarque, je m'excuse, ça n'était pas sur le stockage de véhicule, mais c'était la permission de voirie que l'on avait. Je ne me souviens pas que l'on avait cette permission de voirie : échafaudage... 15 €, les deux premières semaines gratuites.

**M. DE LAUNAY** : Si, si, on en avait discuté en commission ressources et on l'a passé au vote à l'occasion du Conseil municipal de février. Ça y était, on en avait discuté en commission, je m'en souviens très bien. D'autres questions sur cette nouvelle redevance d'occupation du domaine public ? Pas de question ? Je le passe au vote avec votre accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***La nouvelle redevance d'occupation du domaine public est approuvée à l'unanimité.***

### **13. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde : travaux de restructuration du restaurant scolaire et équipements**

**M. DE LAUNAY** : Autre sujet à l'ordre du jour, une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux de restructuration du restaurant scolaire. Il s'agit de solliciter, une fois encore le département que l'on ne remerciera jamais assez, je me permets de le dire. Il s'agira de demander au Département une subvention d'un montant de 106 000 € pour une opération d'un montant total de 305 000 €.  
Avec votre accord, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

***La demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la restructuration du restaurant scolaire est approuvée à l'unanimité.***

### **14. Demande de subvention auprès du FIPD : achat de matériel vidéo**

**M. DE LAUNAY** : Autre demande de subvention. Cette fois-ci, auprès du FIPDR, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour acheter du matériel vidéo. Je t'en prie, Joël, tu as la parole.

**M. MASSY** : Effectivement, dans la continuité du contrat de sécurité intégré, il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'État au titre du fonds interministériel de prévention et de la délinquance et de la radicalisation d'effectuer une demande de subvention concernant l'achat de matériel, d'EPI : équipement de protection individuelle, 3 caméras-piétons. Cette demande de prise en charge serait de 50 %, avec un reste à charge pour la commune de 3 022 €.

**M. DE LAUNAY** : Très bien, je la passe au vote. Qui est contre cette demande de subvention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***La demande de subvention auprès de l'État pour l'achat de matériel vidéo est approuvée à l'unanimité.***

### **15. Adoption du règlement intérieur de la médiathèque Aïga**

**M. DE LAUNAY** : Autre sujet à l'ordre du jour, le règlement intérieur de l'Aïga. Karyn, je t'en prie.

**Mme LARGOUET** : Bonsoir à tous. Après quelques années d'attente, l'Aïga est enfin sortie de terre et devrait ouvrir le 15 avril. Bien entendu, c'est un nouveau bâtiment, avec de nouvelles collections à l'intérieur, tout est nouveau comparé à la bibliothèque existante. Ce qui fait que nous avons dû remettre en place un nouveau règlement intérieur qui va pouvoir affirmer à toutes les personnes, les droits qu'ont les gens dans la médiathèque, mais également les devoirs. Bien entendu tout est spécifié dedans. Ça part des horaires d'ouverture, aux tarifs d'accès et aux pénalités qu'il peut y avoir quand il y a un problème de remise de document. Tout sera spécifié et le document sera remis à l'ouverture de la carte et sera un engagement. C'est-à-dire qu'à partir du moment où l'on accepte la carte, on accepte le règlement intérieur. Il sera affiché dans le bâtiment, sera remis à chacun et sera lisible sur le site de la médiathèque et de la Mairie.

**M. DE LAUNAY** : Merci Karyn. Des remarques peut-être, sur ce règlement intérieur ? Gilles.

**M. PRUVOST** : Juste, une petite précision, il ne faut pas penser non plus que ce règlement est figé dans le marbre. Il est évident, il faut que les Izonnais le sachent, nous démarrons une expérience, nous ne savons pas comment les Izonnais vont s'approprier cette médiathèque. À partir de là, ce règlement intérieur, et surtout les horaires ou selon nos moyens, pourra évoluer dans le temps et changer selon ce que l'on pourra constater au bout de quelques mois. C'est une évidence, mais je voulais le souligner.

**M. DE LAUNAY** : Tout à fait, je souligne également qu'il y a un consensus aujourd'hui, je crois, j'ose l'espérer, sur l'utilité de cet outil et sur l'attachement à une politique culturelle municipale. Je précise immédiatement que si une autre équipe, un jour, souhaitait revoir de fond en comble les modalités de fonctionnement de l'Aïga, et je le dis solennellement, cela nécessiterait une délibération du Conseil municipal. Il est hors de question que le Maire, unilatéralement, puisse revenir sur les jours d'ouverture, ou que sais-je. Les horaires, pour l'instant, ne sont pas fixés, car il va falloir regarder un peu, au départ, comment ça fonctionne et nous allons ajuster. Nous avons l'intention d'élargir les horaires d'ouverture, mais en tout cas, il est hors de question qu'un Maire seul ou un Exécutif seul puisse unilatéralement décider dans quelques années de baisser la voilure ou de ne pas assumer ses positions politiques s'agissant de notre attachement à la culture. Nous sommes attachés à la culture, et je le dis expressis verbis, celui qui voudra toucher à l'Aïga, devra l'assumer politiquement, publiquement en Conseil municipal et ne pas le faire dans son bureau de manière unilatérale. Des questions ?

**M. MALVILLE** : En fait, c'est plutôt une information, parce que là, depuis tout à l'heure, on parle de l'Aïga, et pour les gens qui vont nous regarder, pouvez-vous donner les horaires s'il vous plaît ?

**M. DE LAUNAY** : Les horaires ne sont pas connus à ce jour, parce que l'on démarre. Là, ce que je peux vous dire, c'est que ça sera ouvert du mardi au samedi, jusqu'à 18h30. Mais je ne peux pas vous dire que les horaires seront par exemple de 14h à 18h30 l'après-midi, si ça se trouve, dès le 1<sup>er</sup> mai, pour lui souhaiter une bonne fête du Travail, je vais dire à Justine CHARENTON, désormais, on ouvre le samedi de midi à minuit. Je me garde cette possibilité. Je ne peux pas vous donner les horaires, sincèrement, je ne sais pas. D'autres questions peut-être ?

**Mme CARRERE** : Vous avez parlé de consensus au sein du Conseil municipal, je suppose que ça ne s'adressait pas à nous ?

**M. DE LAUNAY** : Absolument pas, je pense et j'ose espérer qu'il y a un consensus parfait au sein de ce Conseil municipal, je connais votre position personnelle Madame CARRERE et vous avez contribué à l'éclosion de l'Aïga, en tout cas, à la constitution de ce dossier, donc, évidemment, que je connais votre attachement à l'Aïga. Je n'ai jamais discuté de ce sujet avec les membres de votre équipe. Je sais qu'André VEYSSIERE y est attaché et participe activement à la commission culture, je me doute que M. MALVILLE n'est pas contre, puisque c'est lui, également, du temps où vous étiez dans la majorité qui a favorisé la naissance de ce projet. Mme FONTAINE, je pense, j'ose espérer, je ne dirai rien de votre tempérament, mais je pense que par éducation, vous êtes attachée à la culture, M. BOISSEAU est un honnête sportif et comme tout sportif honnête, il est également attaché à la culture, puisque le sport est un élément de culture.

**Mme CARRERE** : Donc, on est bien d'accord.

**M. DE LAUNAY** : Je le pense.



**Mme FONTAINE** : Je tiens quand même à rappeler que j'ai participé à toutes les commissions de création avec Mme LARGOUET et avec d'autres, dans le mandat précédent.

**M. DE LAUNAY** : Oui, oui, tout à fait de naissance du projet, la création, si vous voulez, on peut le dire comme ça. C'était il y a cinq ans, à peu près, c'est un projet très long. L'Aïga, c'est un projet qui a 5 ou 6 ans à peu près. Donc, effectivement, c'est un projet très, très long et la sortie de terre a été longue, pour ne pas dire très douloureuse et chronophage.  
Des remarques peut-être sur le règlement intérieur pour revenir à l'objet de la délibération ?  
Pas de remarque. Je peux passer ce règlement intérieur au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***Le règlement intérieur de l'Aïga est approuvé à l'unanimité.***

#### **16. Délibération sur table : Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde : Travaux d'aménagement et de sécurité de l'avenue de Lattre de Tassigny Informations diverses**

**M. DE LAUNAY** : J'ai donc une dernière délibération. Celle qui était sur table, auprès du Conseil départemental de la Gironde concernant les travaux d'aménagement et de sécurité de l'avenue de Lattre de Tassigny. Montant estimé des travaux : 740 235 € et nous sollicitons le Département pour obtenir une subvention de 160 461 €, ce n'est pas sûr qu'ils aillent jusque-là, mais le potentiel de subvention va jusqu'à 160 461 €. Des remarques ? Pas de remarque, je suppose, sinon pour dire qu'il y a peu de subventions sur ce genre de projet, mais on le savait. On savait en initiant ce genre de projet de voirie, nous ne serions pas éligibles à beaucoup de subventions. Des remarques ? Pas de remarque. Je passe au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***La demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les Travaux d'aménagement et de sécurité de l'avenue de Lattre de Tassigny est approuvée à l'unanimité.***

**M. DE LAUNAY** : Chers collègues, je vous souhaite une très belle soirée, prenez soin de vous, à très bientôt.